

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Indre – Arrondissement d'ISSOUDUN – Canton de Valencay

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars
le Conseil Municipal de la Commune de POULAINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. CRON Yves, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 mars 2022

PRESENTS : M. CRON Yves, M. RENAUDAT Guenael, M. GAPIN Michel,
M. DEDION Sébastien, Mme MILLET Claudette, M. DESMARS Médéric,
M. ROGET Jean-Noël, Mme MAÎTRE Chantal, M. CASAGRANDE Alexandre,
M. BRUNERIE Patrick, Mme MANDEREAU Patricia, Mme MILLET Sophie,
M. Nicolas LESEC, Mme GUÉRIN Lina et M. JULO Guy.

ABSENT EXCUSÉ : Néant

ABSENT : Néant

Mme MAÎTRE Chantal a été élue Secrétaire.

**OBJET : ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION
D'EXPLOITER UN PARC ÉOLIEN SUR LA COMMUNE DE GUILLY**

M. le Maire informe les conseillers municipaux que la Société GUILLY ENERGIE a déposé le 2 août 2021 et complété le 28 juin, 1^{er} juillet et 12 décembre 2022, un dossier de demande d'autorisation environnementale à la Préfecture de l'Indre relatif au projet du « parc éolien de Guilly » situé sur le territoire de la commune de GUILLY. Ce dernier porte sur l'implantation de quatre éoliennes et d'un poste de livraison électrique.

Une consultation du public réglementaire d'une durée de 30 jours va se dérouler du lundi 17 avril 2023 à partir de 9h00 au lundi 22 mai 2023 16h30 dans la commune de GUILLY.

M. le Maire indique que conformément à l'article R. 181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal peut être réuni afin d'émettre un avis concernant la demande d'autorisation précitée. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés avant le 6 juin 2023.

Enfin, M. le Maire précise que, selon les dispositions de l'article L.2131-11 du code général des collectivités territoriales relatif au conflit d'intérêt, si l'un ou l'autre des membres du conseil municipal de Poulaines devait avoir un intérêt dans ce dossier il ne pourra pas prendre part aux débats et ne pourra pas délibérer sur cette demande d'autorisation.

Après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 6 abstentions, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour l'implantation de quatre éoliennes et d'un poste de livraison électrique sur le territoire de la commune de GUILLY.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
REÇU S/PRÉFECTURE LE 3.04.2023
PUBLIÉ OU NOTIFIÉ LE 3.04.2023



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Yves CRON

La secrétaire de séance

Chantal MAÎTRE
Conseillère municipale



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et de son affichage ou de sa publication selon le cas.